



Mairie de  
**GRAMBOIS**

# Bulletin municipal

Le chant des Bartavelles

NUMERO 51 - AVRIL 2025

# EDITO DU MAIRE

Chères Gramboisiennes,  
Chers Gramboisiens,



Le dernier budget de la mandature vient d'être voté et nous allons pouvoir engager les projets utiles pour continuer d'améliorer notre qualité de vie. Réfection des chemins, création du city stade, sécurité publique, soutien à notre vie associative...sont parmi les actions prioritaires proposées.

Concernant notre patrimoine, des dossiers ont été déposés pour permettre la réparation du pont des Faïsses, ainsi que le débroussaillage de notre rempart noyé dans la végétation, qui je l'espère, remettra en valeur notre cœur historique qui fut autrefois la 12ème forteresse de Provence !

Grâce à une gestion prudente et de nouvelles ressources pour la commune, j'ai pu proposer pour la 16ème année consécutive, de ne pas augmenter la fiscalité ; contre l'avis de certains, dont l'opposition qui a demandé – avec insistance – l'augmentation de nos impôts !

Comme pour nos impôts et contrairement à la demande de certains et aux pratiques de nombreuses communes, je n'ai pas prévu non plus d'augmentation des tarifs des services fournis à la population (restauration scolaire, garderie, locations etc...)

Pour l'heure, après un mois de mars particulièrement pluvieux, qui a gorgé les nappes phréatiques et redonné vie aux 4 canons de notre fontaine, le printemps ouvre désormais ses bras à un beau soleil qui met en valeur notre si beau village. Le jury des villages fleuris vient de récompenser nos efforts en nous octroyant une deuxième fleur pour le travail d'embellissement réalisé et nous en sommes fiers.

Le Comité des Fêtes prépare les festivités de la fête votive du 16 au 18 mai, un beau programme en perspective qui vous est joint.

Les enfants et leurs parents pourront très bientôt profiter du nouveau city stade, enfin réalisé, et pourront prendre un verre ou un pique-nique à proximité.

Je vous souhaite une bonne lecture et reste à votre entière disposition.

Alain FERETTI  
Maire

# SOMMAIRE

Page 2	Page 4	Page 7	Page 12	Page 16
Edito	Compte rendu Voeux du Maire	Budget communal	Informations	Zoom sur un commerçant
Page 17	Page 18	Page 19	Page 20	Page 24
Feuilleton éco citoyen	Festivités à venir	Expression et démocratie électorale	Comptes rendus conseils municipaux	Etat civil

## A RETENIR

**VIDE-GRENIERS DE L'APEG  
(Association des Parents  
d'Élèves de Grambois)**



**JEUDI 1er MAI**  
Rues et places du village

**Samedi 17 mai**  
Fête des 30 ans des CCFF  
\*\*\*

**Mardi 23 septembre**  
18h30, Salle polyvalente  
Réunion publique sur les  
obligations légales de  
débroussaillage

**FETE VOTIVE**  
**DU 16 AU 18 MAI**

(Programme détaillé dans ce bulletin)

**PROCHAINEMENT**

**REUNION PUBLIQUE**  
pour la présentation  
du PADD et du PLU



Le Bulletin - Informations Municipales - Mairie - 84240 GRAMBOIS  
Site : [www.grambois.fr](http://www.grambois.fr) - Suivez nous sur Facebook : Mairie de Grambois  
et sur Panneaupocket : Grambois

Directeur de la publication : Alain FERETTI  
Comité de Rédaction : Alain FERETTI, David COLOM, Jean-Louis RIGAUX,  
William TONDUT

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés



# 2025

## VŒUX DU MAIRE - Jeudi 23 janvier 2025

Je tiens à vous remercier pour votre présence nombreuse ce soir.

Après avoir remercié l'ensemble des autorités, élus et partenaires de la commune, ainsi que les très nombreux Gramboisiens présents, le Maire ouvre la cérémonie des vœux.

Dans un contexte international et national marqués par l'instabilité, et parfois l'intolérance ou la violence, ainsi qu'une accélération des catastrophes naturelles dans nombre de nos territoires, nous ne pouvons que nous réjouir de vivre dans notre territoire préservé de ce qui fait souvent la Une des journaux. Il nous faut malgré tout rester optimiste et mesurer la chance que nous avons d'être Français et d'habiter ici à Grambois, et je remercie les nouveaux Gramboisiens d'avoir choisi notre commune. Avant de démarrer cette cérémonie, je voudrais rendre hommage aux élèves du Conseil municipal des enfants qui nous font chaque année de belles propositions de bon sens dans le cadre d'un apprentissage citoyen. Plantations, aménagements, organisation d'une journée de nettoyage de printemps, utilisation des jardins partagés, renforcement de la sécurité aux abords de l'école, création du city stade, etc... Je remercie notre sénateur Jean-Baptiste Blanc de m'avoir aidé pour la réalisation de 12 logements locatifs à prix accessibles, et d'accueillir au mois de mai les élèves de Grambois au Sénat.

Merci à vous les enfants que l'on peut applaudir pour votre implication dans la vie du village.



Avant d'aborder l'année 2025, un retour sur les réalisations de l'année 2024 :

Tout d'abord, vous avez remarqué ici le travail de modernisation de la salle polyvalente, ses 87 mètres linéaires de néons ont été remplacés par du LED, ainsi que tous les éclairages extérieurs ce qui va nous permettre d'économiser près de 60% de frais d'énergie. Une sonorisation a également été installée, le tout grâce à une entreprise du coin, la Société Energie Pertuisienne d'Ansois, que je remercie. Nous avons procédé à la réfection des voies publiques. Les logements locatifs de l'ancienne école ont été totalement réhabilités et nous en encaissons désormais les loyers. Nous avons renégocié de nombreux contrats afin de réaliser des économies. Je remercie Caroline et Jean-Louis pour ce travail qui porte ses fruits. Nous avons entretenu et valorisé notre patrimoine, l'embellissement de notre village ce qui nous a valu une fréquentation touristique plus importante ce qui est bon pour le commerce, l'artisanat et le rayonnement de notre village. Nous avons aussi obtenu une deuxième fleur par la Commission régionale des villages fleuris et je remercie Marie qui a coordonné ce travail. Je tiens à féliciter Emma, Fabien, Marjorie et Mireille qui ont ouvert leur restaurant en 2024, ainsi que les artisans d'Art, les thérapeutes et autres activités installés au village. Nous avons soutenu l'ensemble des projets de notre école et favorisé les projets de nos enseignants. Un abribus a également été installé. Nous avons veillé sur nos jeunes, nos anciens et accompagné nos associations. Je remercie les bénévoles qui nous proposent des rencontres et des manifestations tout au long de l'année, et qui s'investissent pour la vie du village.

2025

## VŒUX DU MAIRE (suite)

Nous avons maintenu la qualité de nos services notamment pour la cantine et maintenu également les prix malgré une augmentation du coût des denrées alimentaires, grâce à des économies réalisées par ailleurs. Nous avons viabilisé les locaux du Jardin de Françoise (WC normés et points électriques). Ils pourront être mis à disposition, et ils permettent l'organisation de la kermesse de l'école dans un lieu sécurisé. Nous avons complété les besoins en matériel pour nos employés et nos services. Nous avons fêté le 100ème anniversaire de notre cave coopérative toujours très dynamique malgré la crise de l'agriculture et de la viticulture. Nous avons procédé à la réparation de l'éclairage de l'église.

Concernant la fiscalité, vous me connaissez maintenant, je ne suis pas de ceux qui font des promesses et qui confient ensuite l'ardoise aux contribuables ! C'est pourquoi, pour la 15e année consécutive, j'ai proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter la fiscalité, et je ferai de même pour 2025.

Vous le savez, l'année 2025 sera une année pré-électorale mes oreilles vont beaucoup siffler car vous le savez, tous les problèmes et tous les maux sont toujours la faute du maire ! Ce sera donc au menu des détracteurs et des opposants ! Cela fait partie de la démocratie et du folklore local. Je tiens à vous rassurer sur la santé économique et financière de notre commune, elle est saine ! Elle est vérifiée et épiluchée par le Trésor public dont le représentant est venu me rendre son rapport avec de nombreux indicateurs pour les années 2019-2023 et 2022-2023.

Voilà ce que le rapport fait apparaître : Sur la période 2019-2023 : Les charges réelles de fonctionnement ont augmenté de 15% (inflation, augmentation des prix, des denrées alimentaires, des salaires, etc...) pendant que les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 17.5% grâce à ma vigilance dans les dépenses et des recettes nouvelles. La capacité d'autofinancement a augmenté de 79% avec pour incidence une augmentation du fond de roulement et de la trésorerie de près de 150%. Enfin, la dette de la commune a baissé de 31%.

Le tout grâce à une gestion toujours rigoureuse.

Le poète René Char écrivait que les traces valent mieux que les preuves... Nous avons laissé des traces avec les aménagements réalisés mais aussi des preuves avec ce rapport du Trésor Public.

Je remercie les élus du conseil municipal pour leur soutien.

Grâce à notre intercommunalité, un pôle d'échange multimodal a été créé au Moulin du Pas, avec parking, arrêt de bus, borne de recharge, box à vélo sécurisé. Le Syndicat d'Electrification a continué son programme de changement des éclairages publics qui continuera je l'espère en 2025. Notre territoire bénéficie, grâce à l'action de Jean-François Lovisolo, d'une nouvelle brigade de gendarmerie à la Tour d'Aigues. Elle veille sur nos communes et des permanences sont organisées en mairie 2 mercredis par mois. Enfin, l'année a été clôturée par le Marché de Noël du Comité des Fêtes, c'est beaucoup de travail, mais c'est un des plus beau du territoire ! Sans compter le feu d'artifice qui a émerveillé la vallée de ses couleurs et de sa magie.

Merci à René et à son équipe !

En 2025 au regard du contexte d'instabilité politique et d'impératif de redressement des finances de notre pays, nous serons particulièrement prudent notamment dans les investissements, car c'est ce budget qui sera le premier concerné par des restrictions financières.

Pour autant, certaines réalisations seront mises en œuvre :

- Le city stade, tant attendu par nos enfants et nos jeunes sera livré au printemps sous le regard attentif du CME (dont j'ai déjà acquis le financement) ;
- Des opérations de sécurité publique aux abords de l'école, la pose de radars pédagogiques, de panneaux et barrières de sécurité (dont les financements sont acquis) ;

2025

## VŒUX DU MAIRE (suite et fin)

- Etude pour un contrat de vidéosurveillance ;
- Une opération de diagnostic et de réparation de la voirie sera réalisée, comme je le dis, rien n'est pire que de rentrer chez soi après une journée de travail et rouler dans des nids de poules. A ce propos, merci de continuer à nous signaler les anomalies ;
- Nous procéderons à l'élagage des abords de notre rempart afin de valoriser le caractère perché de notre village qui fut l'une des 12 forteresses de Provence ;
- La rénovation énergétique de deux logements sous réserve de disposer des moyens au titre du Fonds vert ;
- Après les dégâts causés par la violence des pluies, nous avons eu à créer les canalisations des eaux pluviales, rue de la Mairie, mais nous aurons aussi à procéder à la réparation du pont des Faïsses fragilisé par le temps, les intempéries et en réduire le tonnage des véhicules.



- De même, suite à la demande de propriétaires, j'ai déposé une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle au titre de l'année 2024 pour les fissures constatées sur des habitations ;
- Nous soutiendrons les projets de notre groupe scolaire et nous continuerons de soutenir nos associations et leurs projets ;
- J'ai déposé un dossier pour le changement de notre véhicule CCFF (vieux de près de 30 ans) et nous fêterons également le 30e anniversaire de la création des CCFF, ce qui permettra de rendre hommage aux bénévoles qui surveillent nos massifs ;
- Bien entendu, je veillerai à disposer de crédits nécessaires avant d'engager les finances de la commune ;
- Enfin, nous ferons le nécessaire afin que le règlement du PLU puisse être concrétisé au plus tôt. Guillaume y travaille, je sais qu'il est attendu afin de garantir les mêmes droits pour tous, notamment pour les annexes et les dépendances. Le conseil municipal a délibéré dernièrement dans ce sens avec pour objectif la préservation de l'agriculture, du patrimoine, des paysages, etc... Cette délibération a encore tardé car depuis plusieurs années, il a fallu se conformer à la loi NOTRE, au SRADET, au SCOT, à la loi ZAN, au ZAE, etc... Parlez-moi de simplification... Vous en avez l'illustration !

- 2025 est aussi l'année de recensement de la population et je vous remercie de réserver le meilleur accueil à nos agents.

Avant de conclure, je voudrai de nouveau rendre hommage à tous les personnels de la commune sur lesquels je m'appuie tout au long de l'année, à toutes nos associations, aux bénévoles qui s'impliquent à différents niveaux pour le bien de nos enfants, de nos jeunes ou de nos anciens, aux partenaires de la commune, et entreprises toujours réactifs et disponibles, je continuerai pour ma part à vous servir, avec toujours le sens du service public, l'écoute et la disponibilité.

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite, une année douce, généreuse, solidaire et remplie de bonheur pour vous-mêmes, vos familles, vos amis.

Vive Grambois, vive la République, vive la France !



# PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET COMMUNAL

## Qu'est-ce que le budget communal ?

L'élaboration par le maire du budget de la commune et son vote par le conseil municipal sont les actes fondamentaux de la gestion municipale. Le budget est présenté par année civile et doit être présenté par le Maire équilibré et sincère.

Le budget est contrôlé chaque année par les services du Trésor Public et fait l'objet d'une procédure de contrôle préfectoral de légalité, comme toute délibération du conseil municipal.

Le budget est composé du CFU (compte financier unique) et du BP (Budget Primitif).

**1) Le CFU (compte financier unique) :** il correspond au bilan financier de l'année écoulée,

Vue d'ensemble du CFU en 2024

Sections	Dépenses	Recettes	Solde de l'exercice
Investissement	540 417.75	120 119.21	- 420 298.54
Fonctionnement	1 064 704.89	1 197 362.02	+ 132 657.13
	1 605 122.64	1 317 481.23	- 287 641.41

Remarque : les coûts de fonctionnement ont été marqués par des économies importantes. Les coûts d'investissements doivent faire l'objet de paiement, avant de percevoir les subventions diverses, souvent payées un an à 2 ans après, ce qui explique souvent qu'ils soient négatifs sur l'exercice arrêté au 31 décembre de chaque année.

## 2) Le BP :

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Dès lors qu'il est voté par le Conseil municipal, le maire peut effectuer l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Le budget primitif correspond aux prévisions pour l'année et comporte 2 sections, « fonctionnement » et « investissement ».

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

A tout moment et selon les besoins, des ajustements peuvent être apportés à chacun des budgets sous la forme de décisions modificatives.

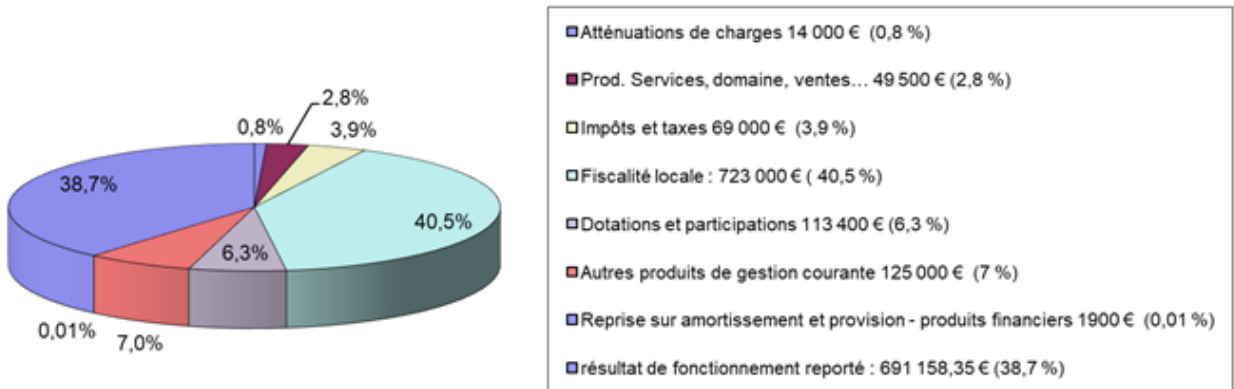


**2-a) La section de fonctionnement s’inscrit dans la continuité pour permettre le fonctionnement des services et le paiement des charges courantes.**

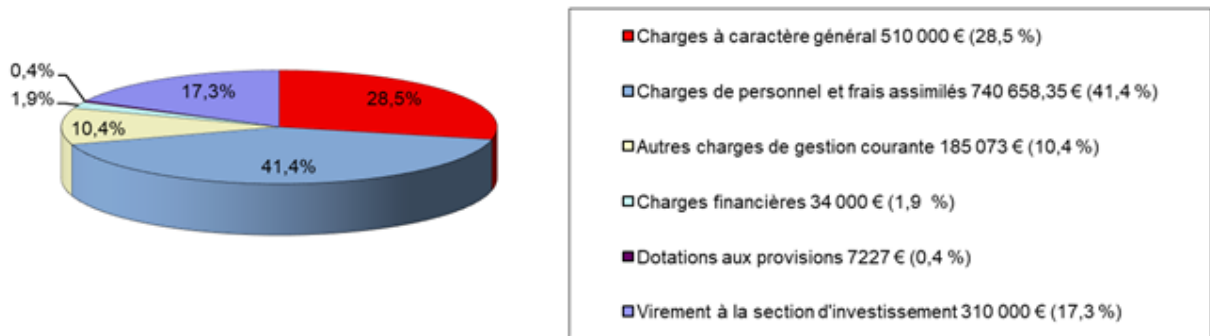
Comme pour la majorité des communes, les principales dépenses concernent l’école et ses services (cantine, garderie, les personnels, etc.), la voirie, les services au public et autres dépenses incompressibles qui sont déclinées sous la forme du graphique ci-dessous.

A NOTER: les frais de personnel représentent la 1ère dépense de fonctionnement pour l’ensemble des collectivités. Toutefois à Grambois, cette dépense est inférieure à la moyenne des autres communes.

**Recettes de fonctionnement: 1 786 958,35 €**



**Dépenses de fonctionnement: 1 786 958,35 €**



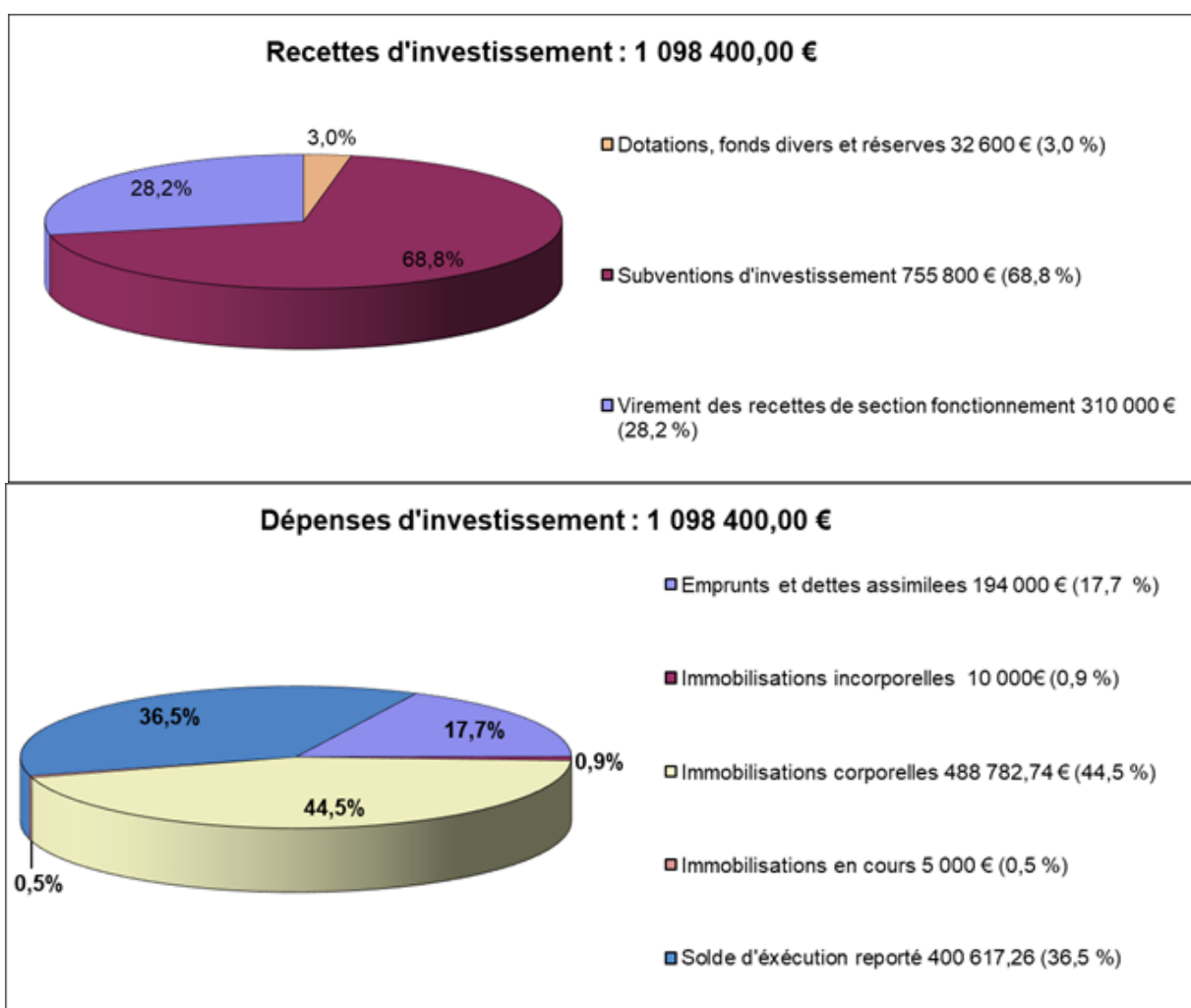


## 2-b) La section d'investissement concerne les dépenses d'avenir (travaux structurants et investissements utiles).

Elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et, éventuellement, par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à entretenir, enrichir et développer le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement est composé des reports de l'année précédente (travaux non finalisés ou non réalisés), ainsi que les investissements nouveaux.

Nous avons fait le choix d'investir pour continuer la rénovation énergétique des bâtiments et logements publics qui nécessitent d'être réhabilités. Des investissements sont aussi prévus pour la réfection des voiries, la réhabilitation des places et espaces publics, la sécurité ainsi que la création d'un city stade et d'aires sportives et de loisirs pour nos jeunes.



### La "dette de la commune"

La dette de la commune est toujours inférieure à la moyenne des communes équivalentes. Elle ne fera que baisser au fil des années car les emprunts réalisés depuis 50 ans s'amenuisent au fil du temps. Outre la bonne gestion du budget et de la dette, la municipalité s'est enrichie par la réalisation ou l'acquisition d'équipements structurants par des dons, par des nouvelles recettes (locations...), et des économies de fonctionnement (Eclairages, contrats, etc...) Par ailleurs, la capacité d'autofinancement est passée de 153 000 euros à plus de 500 000 euros en 2023.



## Les impôts à Grambois

Le budget de la commune étant à l'équilibre, le maire a proposé au conseil municipal de ne pas augmenter le taux d'imposition communal. Sa proposition a été adoptée et, pour la 16e année consécutive, il n'y aura aucune augmentation du taux municipal d'imposition pour les résidences principales. Pour vous faire une idée de la réalité de vos impôts, voici le tableau comparatif des taux d'imposition :

	TAUX GRAMBOIS	TAUX MOYENS NATIONAUX	TAUX MOYENS DEPARTEMENTAUX
Taxe d'habitation	10.80	23.88	21.85
Taxe Foncière Bâti	12.10	39.74	38.69
Taxe Foncière Non Bâti	29.50	51.08	56.35

### Calcul et évolution de la taxe foncière sur les propriétés bâties ?

Le montant de notre taxe (TFPB) est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables.

Ces deux paramètres étant déterminés de la façon suivante :

- 1) la valeur locative cadastrale : elle correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Cette valeur est actualisée et revalorisée chaque année. Un abattement forfaitaire de 50 % est appliqué, permettant de prendre en compte les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation, des biens imposés.
- 2) le taux d'imposition est voté chaque année par le conseil municipal.

Remarques : Même s'il y a 5 items concernés pour fixer le montant de la taxe foncière, on peut estimer qu'elle est surtout composée de 2 éléments : la taxe de la commune pour près des  $\frac{2}{3}$  et la taxe ordures ménagères pour près de  $\frac{1}{3}$

Si vos taxes foncières augmentent c'est :

D'une part parce que le taux de certains items sont plus importants (surtout les ordures ménagères),

D'autre part parce que la valeur locative cadastrale est fixée par l'Etat chaque année et elle tient compte de l'inflation.

Évolution de la valeur locative cadastrale	
2022	3.35 %
2023	7.09 %
2024	3.90 %

Ceux qui pourraient penser que la municipalité devrait augmenter le taux de la commune pour suivre l'inflation méconnaissent le principe de ces mécanismes et sont dans l'erreur.

# La gestion de notre commune "épluchée" par le Trésor Public



Depuis plusieurs années, le comptable public a suivi et analysé l'évolution des comptes de notre commune entre 2019 et 2023 et est venu présenter au Maire les résultats de cette analyse.

Nous vous en livrons ici la synthèse :

Définition des éléments :

1. Les produits réels de fonctionnement ont évolué de 17.5 %. Ils proviennent de la fiscalité, des dotations et participations, des services, des loyers etc...
2. Les charges réelles de fonctionnement ont évolué de 15.1 % entre 2019 et 2023. Elles sont essentiellement liées notamment aux évolutions des charges de personnel, à l'augmentation importante des prix des fournitures, des denrées et services ainsi qu'à la baisse des dotations et participations.
3. La capacité d'autofinancement brute « CAF » a évolué de + 38.6 % entre 2019 et 2023. La CAF est l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.
4. La capacité d'autofinancement nette « CAF nette » a évolué de +78.6% entre 2019 et 2023. C'est l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour la trésorerie de la commune. Elle est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres.
5. L'équilibre financier du bilan
  - a) Le Fonds de roulement a évolué de +146.4% entre 2019 et 2023. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.
  - b) La Trésorerie de la commune a évoluée de +149.9% entre 2019 et 2023. La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités financières.

Conclusion : concernant l'évolution de la gestion de notre commune entre 2019 et 2023, les chiffres parlent d'eux-mêmes et on ne peut que se féliciter de ces résultats, concrétisés par une progression très importante :

- o de notre capacité d'autofinancement, + 78.6 %
  - o de notre fonds de roulement, + 146.4 %
  - o de notre trésorerie, + 149.9 %
  - o De la baisse de nos dettes financières, - 31 %
  - o De la maîtrise des charges réelles de fonctionnement grâce à une gestion prudente et grâce aussi à des ressources nouvelles et pérennes que nous avons su trouver.
- Vous comprendrez par ce document officiel et objectif du Trésor Public que le Maire n'a pas eu besoin de ponctionner dans le portemonnaie des Gramboisiens !

NB : le document original est consultable en mairie.

# INFORMATIONS

## TRAVAUX EN COURS :

Malgré les pluies incessantes du mois de mars, en ce début d'année, de nombreux travaux ont pu être lancés et d'autres sont en préparation :



Le chantier du city stade est en cours de réalisation à proximité immédiate du groupe scolaire sous les yeux attentifs et émerveillés de nos élèves.

**Attention : il ne sera ouvert au public qu'après les vérifications de sécurité prévues en mai.**

La nécessaire adaptation au dérèglement climatique nous a amenés à engager et à programmer des travaux importants de canalisation des eaux pluviales. En effet, la violence des orages dans certaines de nos rues en pente nous impose des chantiers de nature à diminuer de potentiels dégâts d'inondation. Aussi, après la rue de la Mairie, le quartier de l'Enclos bénéficiera de travaux de canalisation.



Le rempart a été totalement élagué et nettoyé. Il laisse maintenant apparaître ses pierres, visibles depuis les routes de la Bastide et de la Tour. L'enceinte de ce qui fut une des 12 forteresses de Provence a remis son habit du 14e siècle et sa splendeur est remise en valeur.

Après la réfection du trottoir de droite qui monte au chemin de Barraban, le trottoir de gauche a été remis en état après que l'on ait constaté la présence de ravines provoquées par plusieurs épisodes de pluie.

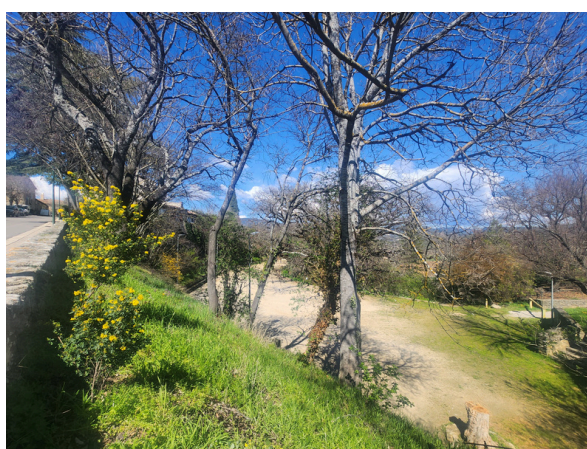
---

## PLU : ENFIN DU NOUVEAU !

Le PLU de Grambois était en réflexion depuis 1972 ! Il est actuellement en phase de finalisation dans ses grands principes. Comme vous le savez, la commune est en RNU (Règlement National d'Urbanisme) et ce sont donc les services de l'Etat qui instruisent l'ensemble des dossiers d'urbanisme (CU, DP, PC...), avec quelques avantages, mais aussi de nombreuses contraintes – notamment celles liées à l'obligation pour les annexes et dépendances (piscine, garages, abris etc...) d'être attenantes aux habitations existantes... le règlement du PLU, intégrera une nouvelle réglementation locale permettant enfin :

- Que les annexes et dépendances ne soient plus attenantes à votre habitation, mesure très attendue par un grand nombre de propriétaires,
- Que soit réaffirmée la stratégie de préservation des paysages, du patrimoine, des cônes de vue, de l'agriculture, etc... et de maîtrise stricte de l'urbanisation aux abords du cœur historique et non plus éparpés à des kilomètres,
- Que soit intégrés les nouveaux textes de loi et réglementation qui régissent les règles d'urbanisme.
- Ce sera enfin le Maire et non plus l'Etat qui proposera les avis définitifs !

Prix Villes et villages fleuris : **Label 2 fleurs** pour notre commune



**Fleurissement** : les premiers résultats de la montée du village

---

## DÉPART EN RETRAITE DE GIGI

Un grand jour pour Ghislaine... Notre "Gigi"

Après ces très nombreuses années de bons et loyaux services auprès de nos élèves, « Gigi » a fait valoir ses droits à la retraite. Dévouée, elle a accompagné plusieurs générations d'enfants qui s'en souviennent bien et lui en sont reconnaissants.

Gigi a toujours été volontaire malgré toutes les épreuves familiales et médicales traversées et nous sommes heureux qu'aujourd'hui elle puisse profiter d'une retraite paisible et heureuse.

Belle retraite à notre Gigi !!



## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le CME s'est réuni en séance plénière le 13 mars 2025

Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan sur les actions et projets proposés par les enfants (city stade, amélioration de la sécurité, création de jeux, plantations etc...)

Parmi les propositions de nos élèves quelques initiatives vont voir le jour prochainement. Aussi, une opération de nettoyage du village et plantations est programmée le 26 avril prochain.



Un potager va être disponible pour l'école, un spectacle va être présenté en juin, spectacle dont la recette ira à des projets scolaires, tout comme la vente de bonbons certains jours. Nous ne pouvons que féliciter nos élèves pour leur engagement au service de notre village.

---

## DEBROUSSAILLEMENT

Sur la base des nouveaux textes en vigueur, il appartient au maire de procéder à l'information des propriétaires, tant sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) que sur les obligations d'élagage des arbres ou haies desservant des chemins de desserte des habitations.

1- Concernant les OLD (Arrêté préfectoral Préfecture de Vaucluse)

Obligation de débroussaillage de 50m autour de son habitation, et surtout veiller à limiter la transmission du feu par le bas et protéger, notamment des essences qui touchent ou surplombent les toitures ou points inflammables des bâtiments.

**Une réunion publique d'information est prévue le 23 septembre à 18h30**

2- Concernant l'élagage des arbres (Article 673 du code civil / Arrêté préfectoral, SDIS et règles de distances)

Lorsque les arbres longent une voie publique ou privée desservant des habitations, il convient d'élaguer notamment les branches basses afin de laisser une hauteur de 3.50 m pour permettre aux véhicules de secours d'intervenir dans de bonnes conditions.



3- Concernant les haies

Lorsqu'une haie dépasse sur voie ou passage public, il appartient au propriétaire de procéder aux travaux de taille. A défaut, la commune peut faire procéder aux travaux d'office et en reporter les frais aux propriétaires.

4- Nota Bene : les plantations doivent respecter une distance de 2 mètres de la limite de propriété voisine afin d'éviter de potentiels futurs conflits

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à ces différentes informations, les services compétents pouvant procéder à tout moment à des contrôles.

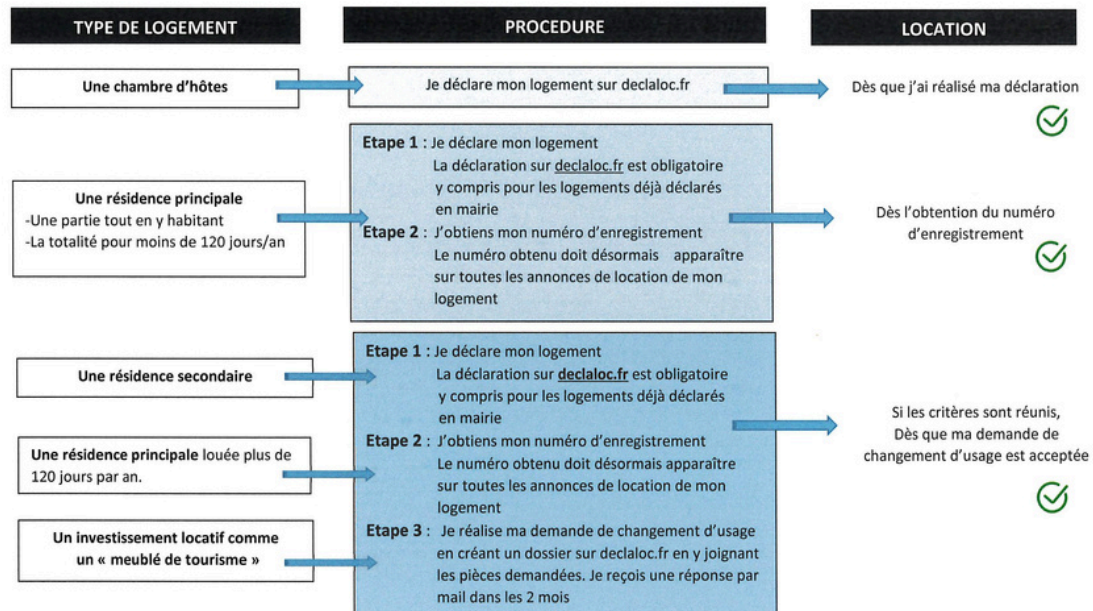
Nous restons à votre disposition pour tout conseil ou information.

# DÉCLALOC : Attention nouvelle réglementation pour les hébergeurs



## NOTICE EN IMAGE

### La réglementation pour les meublés de tourisme et chambres d'hôtes



*\*Les autorisations de changement d'usage sont accordées pour une durée de trois ans*



## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales !

- Pour cela, vous avez la possibilité de vous faire inscrire sur la liste de Grambois :
  - soit en vous présentant au secrétariat de la mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
  - soit par correspondance en fournissant en plus des pièces énumérés ci-dessus et l'imprimé Cerfa,
  - soit directement sur le site « [monservicepublic.fr](http://monservicepublic.fr) ».

Les électeurs européens peuvent également voter pour les élections municipales et les élections européennes.

La procédure d'inscription est identique à celle des électeurs français.

Pour plus de renseignements, le secrétariat de mairie se tient à votre disposition.

# ZOOM SUR UN COMMERÇANT

## OMÉ STUDIOS - CÉRAMISTE



### — « Bonjour Emma, bonjour Adrien, pourriez-vous nous parler un peu de vous ?

— Emma : Je suis originaire des environs d'Antibes, nous sommes arrivés à Grambois il y a un peu plus de 3 ans. Nous avons eu un coup de cœur pour le village et son authenticité.

— Adrien : Nous avons visité une maison au départ plutôt par curiosité, sans réel projet et nous sommes tombés amoureux, c'était vraiment la maison qu'il nous fallait pour nos projets.

### — Vous aviez dans l'idée de pouvoir créer un atelier pour la céramique ?

— Adrien : Au départ je suis développeur informatique, je crée des sites internet. J'aide de plus en plus Emma à l'atelier pour faire face aux demandes et j'aime travailler cette matière.

— Emma : C'était une chance de pouvoir faire l'atelier à mon domicile, quand nous avons acheté je venais de terminer ma formation de céramiste. Auparavant je travaillais dans une galerie d'art avec ma mère, c'est là que m'est venue l'envie de créer mon atelier.

### — C'est-à-dire ? Vous vouliez répondre à une demande ?

— Emma : Dans la galerie d'art nous avons beaucoup de demandes pour de la vaisselle faite à la main mais nous avons du mal à trouver de la vaisselle artisanale de qualité à proposer aux clients. C'est comme ça que je me suis lancée dans le projet. Désormais nous proposons de la vaisselle, des luminaires, de la décoration avec des inspirations du Luberon.

— Adrien : Nous travaillons sans moule donc ce ne sont que des pièces uniques réalisées avec des terres françaises et des pigments locaux. Tout est fait main dans l'atelier et sur mesure, cela nous permet de répondre à toutes les demandes.

### — Avez-vous une spécialité, une particularité ?

— Emma : Notre spécialité ça serait la vaisselle, c'est le cœur de notre activité. Nous avons eu des commandes de restaurants très renommés comme le Moulin de Lourmarin ou le Maybourne Riviera à Monaco mais aussi des clients à Annecy, Paris, Nice, Marrakech. Ce sont des commandes mais nous avons également des pièces que nous vendons directement.

— Adrien : Et c'est là que je vais aider Emma. Le Maire nous a offert la possibilité de louer une partie de l'espace Pierre Graille sur la place du Portail neuf dans lequel nous allons exposer et vendre les créations dès cet été. Nous proposons également des cours particuliers et nous réfléchissons à proposer prochainement des cours collectifs, nous avons une newsletter pour ceux qui souhaitent être informés.

### — Un petit mot de fin ?

— Emma : Je suis souvent à l'atelier et je serai ravie de faire découvrir mon travail, la porte est ouverte.

— Adrien : Emma a tout dit, vous pouvez passer, on a du café !



### OMÉ STUDIOS

Emma et Adrien GAUTIER

10 Rue du Chateau

84240 GRAMBOIS

Ouvert du lundi au vendredi et sur rendez-vous

Tel : 07 64 33 00 81- [www.omestudios.fr](http://www.omestudios.fr)

Atelier Boutique :

Espace Graille, Place du Portail Neuf

# FEUILLETON ECO-CITOYEN

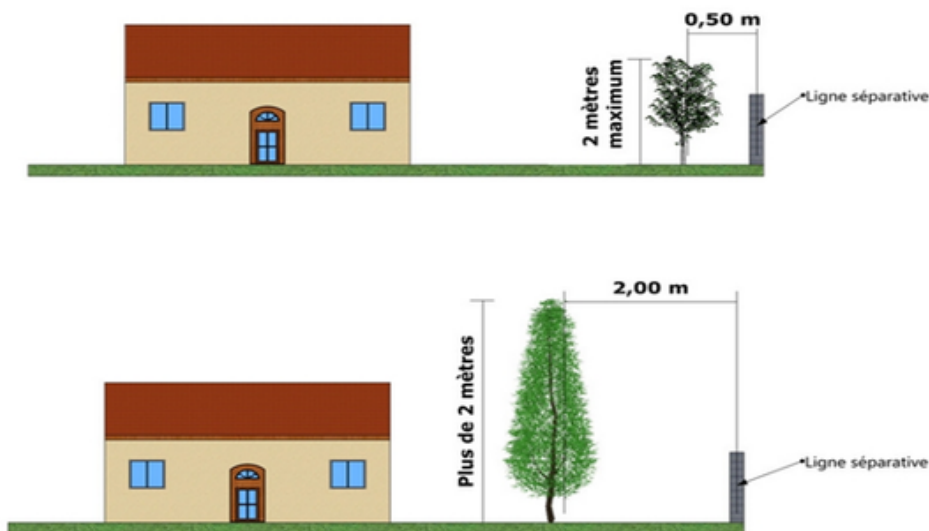
## Arbre et haies sources de conflits entre voisins

Souvent sources de conflit entre voisins, les arbres et les haies plantés en limite de propriété ou débordant sur la voie publique sont également soumis à la loi. Il est peut-être bon de rappeler qu'il existe des règles et des textes de loi en vigueur concernant les distances à respecter lorsque l'on installe un arbre ou un arbuste dans son jardin.

Ainsi si vous souhaitez planter un arbre dans votre propriété, vous devez respecter :

- Une distance d'au minimum 2 mètres de la limite des 2 propriétés pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2 mètres.
- Une distance d'au minimum 0,50 mètre de la limite des 2 propriétés pour les arbres ayant une hauteur inférieure à 2 mètres.

A savoir que la distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre, et la hauteur depuis le sol jusqu'au point le plus élevé de l'arbre. Ces distances légales ne s'appliquent qu'à défaut d'usages locaux ou de règlements particuliers précisés par arrêté municipal. Les autres types de végétaux non ligneux, comme les plantes vivaces, les fleurs, les graminées...ne sont pas concernés par cette loi !



Distance des plantations depuis la ligne séparative (article 671 du code civil)

### Les obligations d'entretien !

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin (article 673 du Code civil). Vous pouvez donc contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Attention : au niveau de la responsabilité civile, « que les distances de plantation soient respectées ou non », le propriétaire d'un arbre est civilement responsable de tous les dégâts que celui-ci pourrait occasionner. Des procédures peuvent être engagées auprès du Tribunal d'Instance mais les solutions amiables en cas de désordre sont toujours les plus pertinentes pour la quiétude et le bon voisinage.

Voir le site : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

# Festivités à venir

## MAI

### Vide-grenier (APEG)

1er mai, places du village

### Fête votive

Les 16, 17 et 18 mai

Manèges, bal, pique-nique

### 17 MAI : 30e anniversaire du CCFF

## JUIN

### Fête de la Forge

Les 14 et 15 juin 2025 - Sous le chêne

Samedi 14 juin : de 10h à 22h et Dimanche 15 juin : de 8h à 19h

### 11h30 : Apéritif d'accueil

30 forgerons réalisent des pièces en public en expliquant leurs techniques.

Buvette. Restauration. Tombola. Brocante d'objets en métal. Expositions. Apéritif public-artisans.

### Le Cigalon Cinéma itinérant

17 juin : Cinéma de plein air, place de la Mairie

### Kermesse de l'APEG

28 Juin, Jardin de Françoise

## JUILLET

5 juillet : 11h30 Apéritif d'été du Comité des Fêtes, Place de la Mairie

### Les Festimusicales

4 juillet au 6 juillet au jeu de boules (concerts - Théâtre - Tremplin musical)

12 juillet : 11h30 : Apéritif d'été de Zic pour tous, Les Gramboisiennes Effervescentes, Pl de la mairie

19 juillet : 11h30 : Apéritif d'été de M.AM et Chat Bleu, Place de la Mairie

26 juillet : 11h30 : Apéritif d'été de Rêves de Forge et la Gym Volontaire

## AOÛT

### Festival du Luberon

3 août : Apéropéra, 20h00, Place de la Mairie

### 28 août : Réunion publique

17h : visite guidée du village

18h30 : Réunion publique suivie d'un apéritif dinatoire en musique

23 août : Apéritif d'été du Conseil municipal, Place de la Mairie

30 août : 11h30 : Apéritif d'été de l'APEG, Place de la Mairie

## SEPTEMBRE

13 : Matinée des associations

27 : Journée à la mémoire de Marcel Pagnol présentée par l'Association Agir pour notre canton  
Projection du film "La Gloire de mon Père"

## OCTOBRE

4 - 5 : Journées de l'environnement

Pour tout savoir sur l'actualité touristique de notre territoire :

Facebook : [www.facebook.com/sudluberon-tourisme](http://www.facebook.com/sudluberon-tourisme)

Instagram : [www.instagram.com/sudluberon-tourisme](http://www.instagram.com/sudluberon-tourisme)

LinkedIn : [www.linkedin.com/company/office-de-tourisme-sud-luberon-tourisme](http://www.linkedin.com/company/office-de-tourisme-sud-luberon-tourisme)

Abonnez-vous à notre newsletter : [www.sud-luberon-tourisme.fr/newsletter](http://www.sud-luberon-tourisme.fr/newsletter)

Découvrez notre billetterie : <https://boutique.sud-luberon-tourisme.fr>

Signalez les événements locaux : [www.sud-luberon-tourisme.fr/evenements-du-luberon-sud/annoncer-votre-evenement](http://www.sud-luberon-tourisme.fr/evenements-du-luberon-sud/annoncer-votre-evenement)

Ou scannez le QR Code  
avec l'appareil photo de  
votre téléphone :



# EXPRESSION ET DÉMOCRATIE ÉLECTORALE

Dans le cadre de la loi « engagement de proximité » et dans le but de moderniser la vie publique, un encart est désormais consacré à l'expression des différentes composantes du conseil municipal « opposition et majorité ».

## Liste d'opposition

SOUTENONS LA RURALITE

Après l'exode rural causé par le développement industriel, un retour à la campagne doit être envisagé.

Suite à l'automatisation et au changement de modèle économique les intérêts sont multiples:

- Développement équilibré du territoire national : en redéployant les services publics sur tout le territoire national au service de la population et en limitant l'extension des grosses cités consommatrices d'espaces agricoles, sources de nombreuses nuisances comme le stress, la promiscuité, la pollution, la délinquance...
- Qualité de vie : absence de pollution urbaine (sonore, lumineuse, aérienne...)
- Facilité de mise en œuvre : grâce à l'amélioration des accès routiers réalisés depuis des décennies, aux infrastructures existantes (logements, bâtiments administratifs...), aux terres agricoles fertiles présentes sur tout notre territoire...
- Développement d'une économie locale : par la réhabilitation des logements vides, des bâtiments publics et des commerces. La possibilité de construction d'infrastructures pour seniors, le développement de l'agro-écologie et des circuits courts et du tourisme vert raisonné...
- Créations de nombreux emplois locaux : grâce à l'entretien et à la valorisation du patrimoine, au tourisme rural et culturel, à la restauration des bâtiments...

Tout cela n'est qu'une question de volonté.

## Liste majoritaire



Drôle d'opposition...

Que les membres de l'opposition puissent voter contre les budgets, c'est compréhensible par définition ; que ces mêmes membres de l'opposition votent des années durant contre les demandes de subventions utiles aux projets de la commune – et qui permettent directement d'atténuer la charge financière des contribuables – ça devient incompréhensible !

Que l'opposition demande avec insistance que soient augmentés les impôts des Gramboisiens lors du dernier conseil municipal... ça devient abscons !

Malgré les explications du Maire sur sa gestion et sur sa politique (cf : rapport Trésor Public page 11) l'opposition insistait de nouveau ! **Fort heureusement le vote final a été en faveur de la proposition du maire, de ne pas toucher au portemonnaie des Gramboisiens !**

Nous laissons aux contribuables gramboisiens et à leurs porte-monnaies le soin d'imaginer ce qu'il serait advenu si l'opposition avait été aux responsabilités.

Nous ne pouvons que vous remercier de nouveau de votre confiance.

# COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE

## du conseil municipal du 12 décembre 2024

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 19h et annonce la démission de Monsieur Bruno BARONIAN qui a vendu son habitation à Grambois et a déménagé à plus de 100 km. Il déclare le quorum atteint.  
William TONDUT est désigné secrétaire de séance. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.  
Le maire fait état du procès-verbal de la séance publique du 16 octobre 2024 :

Le maire demande à l'assemblée d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit de délibérer à propos de l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Vaucluse.

Il expose donc la proposition faite par le CDG. Il énonce les termes de la convention et propose d'adhérer au service à compter du 1er janvier 2025. Le conseil municipal valide cette adhésion à la majorité et autorise le maire à signer la convention.

### **Recensement de la population**

Le maire rappelle que le recensement se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Au-delà du recensement de la population, la commune, selon le tirage au sort réalisé par l'INSEE, est désignée pour procéder en parallèle à une « enquête famille ». Une dotation forfaitaire versée par l'INSSE sera inscrite au Budget Primitif 2025 de la commune ainsi que la rémunération des agents recenseurs, au nombre de 3.

Comme les enquêtes précédentes, Karine Cottigny, Christel Verdoux et Caroline Spiandorello seront nommées pour réaliser l'enquête.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### **Référents déontologie**

Le maire explique qu'à la demande de la préfecture en date du 11 octobre 2024, les délibérations relatives aux référents déontologie doivent mentionner leurs noms et leur qualité. Par conséquent, la convention signée fera l'objet d'un avenant. Les précisions suivantes doivent apparaître sur la délibération:

- Monsieur Philippe PERETTI, magistrat administratif
- Madame Josiane HAAS-FALANGA, fonctionnaire d'Etat en retraite

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Parc du Luberon – Révision des statuts**

Le maire expose que le 24 septembre 2024, le comité syndical du Parc a approuvé la révision de ses statuts. Les modifications sont les suivantes :

Article 2 – Objet du syndicat mixte : le syndicat mixte du Parc conduit la révision de la charte et contribue aux actions de protection et de développement du territoire dans les délais nécessaires au renouvellement de classement.

Ses domaines d'action sont : [...] Il mène une activité agricole sur le site de la Thomassine, au sens de l'article L311-1 du code rural et notamment la conduite des vergers et la production de fruits, en cohérence avec les missions et objectifs de la Charte.

Il procède ou fait procéder à toutes les actions nécessaires au regard de la mise en œuvre de la Charte du Parc [...]. Assurer des missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien des études, travaux d'équipement et d'entretien, prestations agricoles, de formation ou de conseil...

Il convient que les communes membres délibèrent pour cette modification.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

# COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE

## du conseil municipal du 12 décembre (suite et fin)

### **PLU – délibération relative à l'intégration des nouveaux textes en vigueur**

Le maire rappelle à l'assemblée que l'élaboration du PLU avait été prescrite par délibération en date du 30/03/2005 et que depuis cette date le contexte réglementaire et législatif a connu une telle évolution qu'une refonte générale de la démarche de l'élaboration du PLU est nécessaire pour répondre aux principes et règles énoncés par les textes législatifs et réglementaires entrée en vigueur depuis 2005. Il est donc nécessaire d'abroger cette délibération et de délibérer à nouveau afin de prescrire une élaboration du PLU conforme aux textes et lois en vigueur. L'obligation résultant des articles L103-2 à L103-4 du code de l'urbanisme impose de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le Maire précise que les objectifs demeurent les mêmes que précédemment.

Le conseil municipal accepte à la majorité – 2 abstentions

### **Budget – décisions modificatives**

Le maire explique qu'il s'agit de réaliser quelques opérations d'ajustement de fin d'année.  
Prélèvement du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales  
Chapitre 014 Atténuation de produits – Article 7392221-Reversement sur impôts et taxes-FPIC :+ 1970 €  
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante –  
Article 65888 – Autres charges diverses de gestion courante : - 1970 €  
Régularisation de la reprise de résultat 2023 sur le BP 2024.  
Chapitre 002 – Recette de fonctionnement – résultat reporté : - 8.37 €  
76 – Produits financiers – Article 7621- Produits des autres immobilisations financières : + 8.37 €  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Informations diverses**

- Le maire rappelle la réglementation sur la protection sociale complémentaire pour la prévoyance en faveur des agents de la collectivité.
- Le maire évoque les attaques de loups sur la commune et sa décision d'en informer les services préfectoraux.
- Elevage de chiens causant des nuisances pour les riverains. Une réunion est prévue le 18 décembre.
- Présentation du document de valorisation financière et fiscale de la commune par la Trésorerie de Pertuis. Résultats très satisfaisants.
- Le maire adresse ses félicitations à Jean-Louis Giaretto pour les négociations financières qu'il réalise avec les entreprises et Caroline Spiandorello pour la renégociation de nombreux contrats. Leur action contribue à des économies sur les dépenses.
- Madame Dubois demande au maire les possibilités de dérogation pour l'inscription d'un enfant à l'école de Grambois. Il précise que les maires des communes concernées ainsi que le Directeur de l'école doivent donner un avis sur les demandes de dérogation.  
Il propose que la famille concernée prenne rendez-vous avec lui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

# COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE

## du conseil municipal du 20 février 2025

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30. William TONDUT est désigné secrétaire de séance. Le maire fait état du procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 2024.

Le PV est approuvé à la majorité (1 abstention : Carle Olivier)

### Présentation et approbation du CFU 2024

Le maire ne devant pas prendre part au vote, il désigne M. Giaretto Jean-Louis pour présider la séance durant les débats sur le CFU. Il est donné lecture des opérations budgétaires 2024.

Le CFU 2024 est détaillé page 6.

Après délibération, le CFU 2024 est approuvé à la majorité (8 voix pour – 2 contre : Carle – Dubois).

Le Maire remercie M. Giaretto et reprend la présidence de la séance.

Il donne lecture du montant des indemnités versées aux élus sur l'année 2024 pour un total de 35 515.44 € ainsi que la liste des élus bénéficiaires.

### Vote du taux des taxes pour 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux 2024, à savoir : Foncier bâti : 27.23 % Foncier non bâti : 29.50 % - Taxe d'habitation : 14.58 % (10.90% + 35% de majoration pour les logements vacants). Le maire précise que la taxe sur les logements vacants vient compléter la fiscalité de la commune ainsi que l'augmentation de la base d'imposition qu'il n'est donc pas nécessaire d'augmenter les taux des taxes. Monsieur Mayen s'interroge sur l'opportunité d'augmenter les taux d'imposition. Le maire lui répond par la négative. Monsieur Carle demande avec insistance l'augmentation des impôts.

Le Maire répond que -Cela n'était pas dans sa politique

-Que la gestion prudente qu'il mène lui permet d'avoir un budget équilibré, d'avoir augmenté les ressources de la commune et d'avoir augmenté sa Trésorerie. Il explique qu'il n'y a pas lieu de « taper sur le porte-monnaie des Gramboisiens ». Il explique que le rapport du Trésor Public est élogieux sur la gestion de la commune et que tous les chiffres seront présentés dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur Mazel intervient en précisant qu'il vaut mieux garder ce levier en cas de besoin extrême. Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le maintien des taux 2024 pour l'année 2025 afin de ne pas augmenter les impôts des Gramboisiens. Accepté à la majorité : 2 abstentions (Carle – Dubois)

### Budget primitif 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le volume des dépenses et des recettes reste sensiblement identique à celui de 2024, et donne lecture des chapitres budgétaires. La section de

fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 786 958.35 €

et celle d'investissement à la somme de 1 098 400.00 €.

Il propose à l'assemblée de passer au vote. Accepté à la majorité : 1 contre (Carle) – 1 abstention (Dubois)

### Demandes de subventions

Le maire expose les différents programmes prévisionnels d'investissement et demande l'accord du conseil municipal pour déposer les dossiers suivants :

- Rénovation thermique – 55 000.00 € : Etat : 30 000 € - Région : 12 000 €
- Aménagement des voies et espaces communaux – 72 782.74 € : Département : 56 000 €
- Réhabilitation patrimoine – 20 000.00 € : Département : 14 000 €
- Pont des Faïsses – 80 000.00 € : Etat : 40 000 € - Département : 16 000 €
- Sécurité – Protection incendie – 95 000.00 € : Région : 39 000 € - Département : 27 500 €
- Acquisition mobilier – 5000.00 € : Département : 3 500 €

Accepté à l'unanimité.

# COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE

## du conseil municipal du 20 février (suite et fin )

### **Subventions accordées aux associations**

Toutes les demandes de subventions aux associations ont pu être honorées pour un montant total de 27 450 euros.

### **CCAS – Demande d’aides**

·Il s’agit de dédommager une habitante de Grambois des frais vétérinaires qu’elle a engagés pour l’euthanasie d’un chat errant malade. (192 €) - Versement d’une aide aux pompiers pour les secours à Mayotte (300 €)  
Accepté à l’unanimité.

### **Tableau des effectifs – Mise à jour**

Le maire rappelle au conseil municipal qu’en fonction des avancements du personnel communal, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs. Il propose de créer un poste d’adjoint technique territorial principal 2e classe à temps complet, de créer un poste d’attaché territorial à temps complet, de supprimer un poste d’adjoint technique territorial à temps complet, un d’adjoint technique territorial principal 2e classe à temps non complet et un poste de rédacteur territorial à temps complet.  
Accepté à l’unanimité.

### **Encaissement de chèque**

Encaissement d’un chèque de 404.00 € du trésor public suite à un dégrèvement sur la taxe d’habitation 2024.

### **Cotelub – Proposition d’acquisition d’un bien sur la commune de Grambois par l’EPFR**

Le Maire a été saisi par un administré qui souhaite vendre son bien, propriété contenant un bâtiment remarquable. Le prix de vente est actuellement fixé à 250 000 €. Le Maire a sollicité Cotelub afin que l’EPFR se porte acquéreur de ce bien. Cette formule laissant le temps à la collectivité de définir le projet. A ce jour, la commune n’a pas de retour d’information et le sujet sera débattu ultérieurement après réception des informations.

### **Cotelub – modification des statuts**

Le maire expose au conseil municipal que suite à la prise de compétence facultative supplémentaire «politique du logement et cadre de vie» par Cotelub, l’avis de chaque commune membre est demandé. Il sollicite l’avis de l’assemblée. Avis favorable à l’unanimité.

### **Informations diverses**

- La maire informe le conseil municipal :
- Départ en retraite de Mme Bétourne
  - Problème avec les nuisances causées par un élevage canin installée sur la commune
  - Recensement de la population – augmentation du nombre d’habitants
  - Adhésion au groupement des Oléiculteurs
  - Problème avec la présence de loups sur le territoire. Des caméras de surveillance vont être posées afin d’en dénombrer la quantité
  - Plu – M. Mazel, chargé du dossier, travaille sur le sujet et organisera avec le Maire les réunions nécessaires à son avancée
  - M. Carle demande au Maire un point sur les contentieux entre la collectivité et des affaires en cours

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

M. Carle et Mme Dubois ne signent pas le cahier de séance.

# ETAT CIVIL 2024

## NAISSANCES

HERITIER Robin, Antoine, Célestin né le 9 février à PERTUIS  
CHABAUD Nolan, Patrice, Olivier né 11 mars à PERTUIS  
CASTRO Amaël, Louis, Claude né le 18 juin à PERTUIS  
CASTRO Isaac, Jules, François né le 18 juin à PERTUIS  
LEVIER PEREZ Andréa, Patrick, Albert né le 14 décembre à PERTUIS



**Bienvenue à tous ces petits Gramboisiens !**

## MARIAGES



ROCCASERRA Marc et GASSA Claudine, le 16 mars  
FARVACQUE Bruno et FERRARI Philippe, le 4 mai  
CAVAILLES Damien et VALENTE Charlotte, le 8 juin  
GERRIET Rémi et VENDRELL-TASSOU Charlotte, le 21 juin  
MARTIN Joachim et BECCARIA Michelle, le 22 juin  
TINTERA Paul et HERNIN Maya, le 29 juin  
THEUNIS Bruno et DERANCY Julie, le 6 juillet  
MICOULIN Nils et CASTO Marine, le 13 juillet  
VALENZA Stéphan et MINARRO-BARON Cathy, le 31 août  
MAGONI Kévin et DI SCALA Mathilde, le 23 novembre

**Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés**

## DECES



PONTIER née LAPORTE Lise, Marie, Pierrette, le 17 janvier  
ROURE née RAPHENNE Gabrielle, le 24 janvier  
MACONE née TAMBON Jacqueline, Maud, le 29 janvier  
LEDUC née JAWORSKI Christiane, le 3 février  
ROURE Charles, Vincent, Aurélien, le 17 février  
TOUSSAINT Max, Marius, Lucien, le 28 février  
GONELLA née HADJILOULOUES Christine, Michèle, le 12 mars  
CAMIER Pierre, Germain, le 23 mars  
DAFFORT née BAVEUX Jacqueline, Marie, le 13 mai  
BOUSQUIER Maurice, Louis, le 5 juillet  
BÉRARD Andrée, Jeanine, Adélina, le 26 août  
BONNET née HREBICEK Annie, Antoinette, le 26 septembre  
BOYER née MARZULLO Maryse, Noëlle, le 13 octobre  
CROCQ née PETIOT Danielle, Marie, le 28 octobre  
MOUROT Jean-Marie, le 10 novembre

**Condoléances aux familles touchées dans leur affection.**